

gouvernement du Nicaragua. Pour ces raisons entre autres, le traité de 1985 a été rejeté par le Nicaragua, et les négociations menées sous l'égide du groupe de Contadora ont été interrompues jusqu'en mai 1986.

Le 12 janvier 1986, les ministres des Affaires étrangères du groupe de Contadora et du groupe de Lima (groupe de soutien créé le 28 juillet 1985 par le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Pérou) ont formulé la Déclaration de Caraballeda. Ce document réclamait la suspension de tout appui extérieur destiné aux forces irrégulières, l'abandon des manoeuvres militaires internationales dans la région et la reprise des pourparlers entre les États-Unis et le Nicaragua. Quatre jours plus tard, par la Déclaration de Guatemala, les gouvernements d'Amérique centrale ont donné leur aval au document de Caraballeda. Des représentants des groupes de Contadora et de Lima se sont réunis avec des dignitaires américains en février pour leur signifier que les pourparlers de paix pouvaient difficilement progresser si les forces irrégulières et les mouvements insurrectionnels d'Amérique centrale continuaient à bénéficier d'un appui extérieur.

Depuis cette rencontre de février, des représentants des cinq États d'Amérique centrale se sont réunis à plusieurs reprises, seuls ou avec leurs homologues des groupes de Contadora et de Lima, en vue de signer le traité avant le 6 juin 1986. Le 7 juin, les pays de Contadora ont présenté aux cinq gouvernements d'Amérique centrale un troisième projet de traité. Ce dernier contenait des dispositions plus strictes sur l'interdiction des manoeuvres militaires internationales dans la région et offrait de nouvelles formules pour la réduction des arsenaux. Le 21 juin, le Nicaragua a annoncé qu'il appuyait ce projet modifié. Toutefois, le Salvador, le Honduras et le Costa Rica ont rejeté le document, et le gouvernement du Salvador a même demandé que le groupe de Contadora soit restructuré ou dissous.

Le 25 juin 1986, la Chambre des représentants du Congrès américain a approuvé un programme d'aide de 100 millions de dollars (dont 70 millions en aide militaire) pour soutenir la campagne des *contras* luttant contre le gouvernement du Nicaragua. Le lendemain, la Cour internationale de Justice a déclaré que l'aide militaire ainsi accordée par les